DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260601-D_2026_050-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 1er JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 1er juin à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 26 mai 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-ET-UN en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, M PERAN Emmanuel, Mme BLOT Anne-Sophie, M VASNIER Alain, Mme SENAMAUD Corinne, M GENDRON Claude, M RAVAILLER Michel, Mme DANDIN Nathalie, Mme DUPONT Liliane, M PARAVISINI Bruno, Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine, M AGOYER Rodolphe, Mme MINIER Céline, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, Mme CUPIF Angélique (absente à la délibération 2026-043), M GUEGAN Sébastien, M ORAIN Damien, M DONVAL Florian, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

Excusés : M FAYE Christian donne pouvoir à Mme DUVAL,
Mme LEBRETON Nadine donne pouvoir à M PÉRAN,
M MAUDET-CARRION Richard donne pouvoir à Mme GUILBERT,
Mme JOUAULT Claire donne pouvoir à M DONVAL,
Mme SANCEAU Fanja donne pouvoir à Mme QUENACH DE QUIVILLIC

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : M Péran

***

Délibération 2026-050 – Finances – Budget Principal – Affectation des résultats 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025, approuvé par délibération du conseil municipal de ce jour,
CONSIDERANT l'exposé de Mme Anne-Sophie BLOT,

Pour le budget principal :

Il est constaté un excédent de 667 644.55€ à la section de fonctionnement (résultats à affecter), et un besoin de financement de la section d'investissement de 220 813.39€ compte tenu de l'excédent de 90 518.53€ et du solde négatif des restes à réaliser d'un montant de 311 331.92€.

Pour le budget clôturé énergies renouvelables :

Il est constaté un excédent de 78 313.34€ à la section d'exploitation (résultats à affecter), et un excédent de la section d'investissement de 12 975.88€ compte tenu de l'excédent de 12 975.88€ et du solde nul des restes à réaliser.

Pour les 2 budgets cumulés :

Il est constaté un excédent de 745 957.89€ aux sections de fonctionnement (résultats à affecter), et un besoin de financement des sections d'investissement de 207 837.51€ compte tenu de l'excédent de 103 494.41€ et du solde négatif des restes à réaliser d'un montant de 311 331.92€.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260601-D_2026_050-DE

Entendu l'exposé de Mme Blot, adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. **AFFECTER** au budget 2026, le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 du Budget Principal de la façon suivante :

Section de fonctionnement	002 – Excédent de fonctionnement reporté	0.00 €
Section d'investissement	001 – Excédent d'investissement reporté	103 494.41 €
Section d'investissement	1068 – Excédent de fonctionnement reporté	745 957.89 €

Le Secrétaire de séance
M Emmanuel PERAN

La Maire
Mme Anne-Laure DUVAL